Nations Unies S/PRST/2005/63



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 décembre 2005
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5334e séance du Conseil de sécurité, tenue le 20 décembre 2005, le Conseil ayant examiné la question intitulée « La situation en Sierra Leone », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité félicite la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour le travail inestimable qu'elle a accompli, ces six dernières années, afin d'aider la Sierre Leone à se relever après le conflit qu'elle a connu et à aller de l'avant vers la paix, la démocratie et la prospérité. Le Conseil sait gré au Secrétaire général, à ses représentants spéciaux et à tous les fonctionnaires de l'ONU et représentants des pays qui fournissent des contingents et des unités de police civile qui ont fait de la MINUSIL un succès, en particulier ceux qui ont aidé la Mission à traverser la crise qu'elle a vécue en mai 2000. Le Conseil apprécie aussi vivement la façon dont le Gouvernement et le peuple sierra-léonais coopèrent avec la MINUSIL et les organismes des Nations Unies présents dans le pays.

Le Conseil prend note avec satisfaction des nouvelles méthodes de travail adoptées par la MINUSIL, notamment le recours à une stratégie de retrait fondée sur des critères précis pour la réduction des effectifs, la mise en place d'un dispositif intégré avec un représentant spécial adjoint chargé de la gouvernance, du développement et de l'action humanitaire, et l'instauration d'une coopération et d'une coordination étroites et suivies avec les autres opérations de maintien de la paix et bureaux des Nations Unies dans la région, autant d'innovations qui pourraient être des pratiques optimales de nature à permettre aux autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies de devenir plus efficaces et plus efficientes.

À la demande du Conseil, le Secrétaire général a établi le nouveau Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, qui continuera à soutenir le Gouvernement s'agissant pour celui-ci de s'attaquer aux nombreux problèmes restant à régler, notamment dans les domaines de la gouvernance, du développement économique durable, de la création d'emplois et des services publics. Le Gouvernement devra pouvoir continuer de compter sur les donateurs et sur ses partenaires de développement, en particulier pour affronter les questions difficiles mais centrales que sont la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre la corruption, le renforcement des mécanismes de gouvernance, dont l'appareil judiciaire, et l'égalité des droits des femmes et des filles. Le Conseil encourage donc les partenaires de développement de la

05-65424 (F) 201205 201205

Sierra Leone à continuer d'appuyer le pays dans tous ces domaines, et note avec satisfaction les résultats de la réunion sur la Sierra Leone que le Groupe consultatif des donateurs a tenue récemment à Londres.

La Sierra Leone, désormais stable et en paix, a, de l'avis du Conseil, une occasion unique de se donner une vie politique mûre et vibrante. Il faudra pour cela que chacun pratique la tolérance, coopère et que tous soient acquis à l'idée d'agir de façon responsable et de s'abstenir de tout discours incendiaire. Il serait bon, dans cette optique, que le Gouvernement et les dirigeants politiques réaffirment leur attachement aux principes fondamentaux de la gouvernance démocratique, dans la perspective de la tenue d'élections régulières, transparentes et pacifiques en 2007.

Le Conseil se déclare une nouvelle fois satisfait de l'œuvre accomplie par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et de la contribution déterminante qu'il a apportée à la réconciliation et à l'avènement de l'état de droit dans le pays et la sous-région; il encourage tous les États, en particulier ceux de la sous-région, à coopérer pleinement avec le Tribunal et à le doter des moyens financiers dont il a besoin.

Le Conseil souligne à nouveau combien il importe d'envisager les pays d'Afrique de l'Ouest selon une perspective régionale. Il exprime l'espoir que les voisins de la Sierra Leone resserreront leur coopération, en particulier dans le cadre de l'Union du fleuve Mano et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, singulièrement dans le domaine de la paix et de la sécurité, avec l'appui constant de l'Organisation des Nations Unies et de leurs partenaires de développement. »